

COLLECTE DE SIGNATURES D'APPUI

Mesures sanitaires applicables

Toute personne qui, dans le cadre de l'élection générale du 7 novembre 2021, souhaite recueillir des signatures d'appui parce qu'il s'engage à se présenter comme un candidat indépendant ou qu'il se présente comme un candidat lors de l'élection ou pour une demande d'autorisation du parti est invitée à s'assurer du respect des éléments qui suivent lorsqu'elle recueille des signatures d'appui.

Ces éléments sont inspirés du Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de l'élection générale municipale 2021 (mise à jour du 23 juin 2021) élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Éléments à considérer :

- Éviter les poignées de main;
- Respecter la distanciation;
- Éviter d'entrer à l'intérieur;
- Porter le couvre-visage;
- Éviter l'échange de matériel (dépliant, formulaire, crayon) en main propre;

En tout temps la personne qui recueille des signatures d'appui doit respecter les consignes sanitaires de base pour limiter la propagation de la COVID-19 élaborées par le gouvernement du Québec.